

feux de forêt



DICRIM

LES BONS REFLEXES

Un feu de forêt est un incendie qui menace plus d'un hectare de bois, de garrigue ou de maquis. Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin des trois conditions suivantes:

- une source de chaleur (étincelle, flamme),
- un apport d'oxygène : le vent attise le feu,
- des combustibles (végétation).

Si un feu de forêt se déclenche sur le territoire de Montblanc, la municipalité met en place son Plan Communal de Sauvegarde et ouvre un centre d'hébergement pour accueillir les personnes évacuées.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- Débroussailler chaque année avant le 15 avril et ensuite régulièrement pendant la saison sèche.
- Vérifier l'état des fermettes et des toitures.
- Prévoir des moyens de lutte (point d'eau, matériel, etc.).
- Repérer les chemins d'évacuation et les faire connaître aux personnes qui séjournent chez vous.

PENDANT

- Ouvrir le portail de votre propriété pour faciliter l'accès des pompiers.
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront très utiles après).
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'intérieur et les éloigner si possible du bâtiment.
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche. Un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris.
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres pour éviter de provoquer des appels d'air (la fumée arrive avant le feu).
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées, etc.).
- Respirer à travers un linge humide.
- Arrêter la ventilation.
- Suivre les instructions des pompiers.
- Si vous êtes en voiture, gardez si possible une clairière, ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée, allumez vos phares pour être facilement repéré.

APRÈS

- Éteindre les foyers résiduels



Ne vous approchez pas d'un feu de forêt, ne sortez pas sans ordre des autorités.



Dégagez les voies d'accès et les chemins d'évacuation, arrosez les abords.



Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables.



Rentez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Fermez les volets, portes et fenêtres, calfeutrez avec des linges mouillés.

Le risque inondation



Fermez les portes, les aérations



Coupez l'électricité et le gaz



Montez à pieds dans les étages

Le risque feu de forêt



Dégagez les voies d'accès et les chemins d'évacuation, arrosez les abords.



Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables.



Rentez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Fermez les volets, portes et fenêtres, calfeutrez avec des linges mouillés.



L'incendie est à votre porte

Le risque transport de matières dangereuses



Réfugiez-vous dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations



Ni flammes, ni cigarettes

Le risque tempête



Réfugiez-vous dans le bâtiment le plus proche

EN CAS D'EVÈNEMENT CATASTROPHIQUE

Une cellule de crise est ouverte en Mairie:
Tél: 04 67 98 50 03

EN CAS D'INONDATION
le centre de rassemblement et d'hébergement est la Salle des Fêtes

Dans tous les cas



Respectez les consignes des autorités



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre

Source cartographique: PPR Vallée de la Thorue,

Direction Générale des Impôts.

Elaboré en juillet 2010, avec la collaboration de

Sébastien Garcia Consultant



Département de l'Hérault
Commune de Montblanc

Document d'Information Communal sur les

RISQUES MAJEURS



Le mot du Maire

Les inondations de 1995 et 1996, les feux du Grand Bois... autant d'événements survenus à Montblanc qui nous rappellent combien la coordination des secours s'avère indispensable en vue d'une efficacité exemplaire. Cette étroite collaboration avec les pompiers, nous la vivons déjà. Aujourd'hui, grâce au Plan Communal de Sauvegarde (PCS), c'est toute la population qui est associée et qui doit être concernée pour affronter (dans les meilleures conditions possibles) des événements graves pouvant porter atteinte à l'intégrité des personnes et des biens de notre communauté.

Le présent document (DICRIM) a pour objectif de vous informer des bons réflexes et de la conduite à tenir face aux risques. Informé et responsable, chacun pourra réagir « au mieux », relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante. Consultez et conservez précieusement ce document, pour que chacun soit un acteur actif de sa sécurité et de celle des autres. La sécurité civile, c'est l'affaire de tous.

Maire de Montblanc

Qu'est-ce qu'un Risque Majeur?

Le risque majeur est un événement brutal et le plus souvent imprévu, d'origine naturelle ou technologique, qui entraîne des conséquences importantes sur les personnes, les biens et l'environnement.

Par définition, ce type d'accident a une très faible probabilité de survenir.

Chacun doit mettre en place à son niveau tous les moyens pour limiter les impacts de tels accidents. A chaque risque correspondent des consignes particulières à adopter pour se protéger et ne pas gêner l'intervention des secours. Ces consignes sont détaillées dans les pages suivantes.

inondation

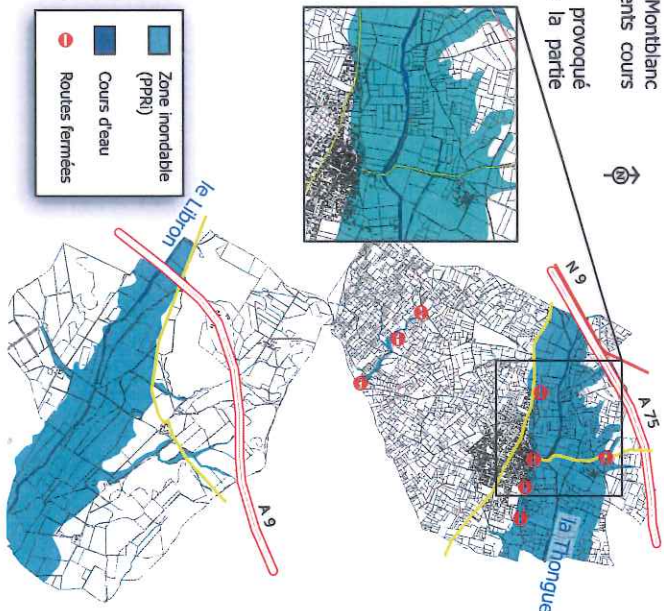


En cas de très fortes pluies, la commune de Montblanc est soumise aux débordements des différents cours d'eau qui s'écoulent sur son territoire. Des précipitations importantes ont déjà provoqué l'inondation de nombreuses maisons dans la partie basse du village, notamment en 1996.

En cas de risque d'inondation, la commune de Montblanc déclenche son Plan Communal de Sauvegarde.

Une cellule de crise se réunit en Mairie et des messages d'information et d'alerte sont alors diffusés par la police municipale et sur les différents panneaux d'informations de la commune.

Au niveau Rouge Météo France, les axes routiers situés en zone inondable sont fermés et un centre d'hébergement est ouvert à la salle des fêtes pour accueillir les habitants évacués préventivement la zone inondable.



Consignes de sécurité

AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Disposer d'un poste de radio à piles, sortir son véhicule de la zone inondable
- Amarrer les cuves, surélever le mobilier, faire une réserve d'eau potable, rassembler papiers, argent, nécessaire de toilette, médicaments, etc. (pour une éventuelle évacuation).
- Rentrer les poubelles et tout objet pouvant être emportés par la crue.

PENDANT

- Fermer portes, fenêtres, aérations, etc..
- Couper les alimentations en gaz et en électricité.
- Se réfugier dans les étages ou gagner un point haut.
- N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre.
- Ne pas circuler dans les zones inondées
- Écouter France Bleu Hérault (FM 101.1 ou 100.6).
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils sont mis en sécurité par leurs enseignants.

APRÈS

- Ventiler.
- Ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques.
- Chauffer dès que possible.

Fermez les portes, les aérations

Coupez l'électricité et le gaz

Montez à pieds dans les étages

Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre

Ne allez pas chercher vos enfants à l'école

Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

transport de matières dangereuses



Les matières dangereuses regroupent l'ensemble des produits représentant un danger pour l'homme. Ces matières, souvent transportées par voies routières, peuvent être inflammables, toxiques ou corrosives. En cas d'accident pouvant englober des matières dangereuses, la commune endencie son Plan Communal de Sauvegarde. Suivant le type de produit et sa dangerosité, il peut vous être demandé de vous confier ou d'évacuer. Restez attentif aux informations données par les autorités.

POMPIERS	18
Depuis votre mobile	112
SAMU	15
GENDARMERIE	17

Consignes de sécurité

AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Avoir à portée de main le matériel nécessaire au confinement (ruban adhésif, etc.).

PENDANT

- Si vous êtes témoin d'un accident
- Donner l'alerte en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le code matière du produit et le code de danger, la nature du sinistre.
- Si y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie.
- S'éloigner puis suivre les consignes des autorités
- En cas d'alerte donnée par les autorités
- S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche.
- Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées, etc.)
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

APRÈS

- Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte, aérez le local où vous êtes réfugiés.

Évacuez-vous dans le bâtiment le plus proche

Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations

Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre

Ni flammes, ni cigarettes

Ne allez pas chercher vos enfants à l'école

Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

tempête



Une tempête est une perturbation atmosphérique caractérisée par des vents violents supérieurs à 89km/h et souvent accompagnée de précipitations intenses. En cas de risque de tempête, une cellule de crise se réunit en Mairie et des messages d'information et d'alerte sont alors diffusés par affichage.

Consignes de sécurité

EN CAS D'ALERTE

- Mettre à l'abri objets, matériels, animaux pouvant être emportés
- Gagnez un abri en dur et fermer portes et volets
- Évitez toute sortie
- Modérez la vitesse de votre voiture
- Respectez les consignes des autorités

PENDANT LA TEMPÊTE

- Restez à l'abri
- N'intervenez pas sur votre toiture
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés

APRÈS LA TEMPÊTE

- Évaluez les dangers (fils électriques, objets prêts à tomber)
- Réparez sommairement ce qui peut l'être
- Coupez les branches et arbres menaçant de s'abattre

Réévaluez-vous dans le bâtiment le plus proche

Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre

Ne allez pas chercher vos enfants à l'école